



Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger*

Newsletter avril 01/15

Relations bancaires : Motion refusée et postulat en attente

La motion déposée par le conseiller national Roland Rino Büchel ([12.4264](#)) demandait à la Confédération d'étendre le mandat de prestation de service universel de la Poste au trafic des paiements pour les Suisses de l'étranger. Le Conseil des Etats a rejeté la motion le 16.3.2015, s'opposant à la décision du Conseil national qui l'avait adoptée le 11.09.2014. Le postulat, déposé par le Conseiller aux Etats Konrad Graber, ([14.3752](#)) reprend en partie le texte de la motion Büchel sur le maintien des relations bancaires en Suisse. Il comprend aussi un second volet demandant de créer un centre de renseignements pour que les Suisses de l'étranger puissent s'informer sur les règles fiscales de leur pays d'habitation. Pour rappel, depuis 2008, des Suisses résidant à l'étranger voient leur compte bancaire fermé en Suisse et ce bien qu'ils soient en conformité avec les lois fiscales de leur pays de résidence. La possibilité de maintenir des relations bancaires avec la Suisse est fondamentale pour les Suisses de l'étranger. Ils doivent pouvoir effectuer des paiements, pour les caisses maladies par exemple, mener des opérations sur des biens immobiliers en Suisse ou encore payer les montants d'hypothèques. Il faut cependant relever un paradoxe. Les banques suisses établies dans l'UE auront l'obligation d'accepter comme client les résidents des Etats membres de l'UE. Le parlement européen a en effet adopté une directive allant dans ce sens. Les Etats membres ont jusqu'au 18.9.2016 pour transposer cela dans leur droit national. Des instituts bancaires qui refusent à des Suisses la possibilité d'avoir un compte en Suisse seront ainsi obligés d'accepter les clients résidant dans l'UE.

Retard dans l'introduction du vote électronique pour les Suisses de l'étranger

Le 18.10.2015, 13 cantons permettront à leurs concitoyens de l'étranger de voter par Internet. Un peu moins de 89'000 des 142'000 Suisses de l'étranger inscrits sur un registre électoral pourront voter par Internet à cette occasion. Le Conseil fédéral avait défini comme objectif dans son rapport du 14.6.2013 sur le vote électronique que celui-ci soit accessible à la « *grande majorité des électeurs suisses de l'étranger pour les élections du Conseil national en 2015* ». En 2011, et en 2012, le Conseil des Suisses de l'étranger avaient demandé que tous les membres de notre diaspora puissent voter électroniquement pour les élections fédérales 2015. Cela ne sera pas le cas.

Le conseiller national et co-président de l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger » Carlo Sommaruga a interpellé le 4.3.2015 le Conseil fédéral sur ce point ([15.5068](#)). Celui-ci a expliqué que la majorité des Suisses de l'étranger pourraient utiliser ce canal de vote pour les élections fédérales et que la compétence de l'introduction ou non de l'e-voting relevait de la compétence des cantons.

Newsletter
de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

Liens

aso.ch
swisscommunity.org
parlement.ch

AUTRES NOUVELLES

3 juin 2015 :
Réservez la date !

La prochaine séance de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger aura pour thème :

Parlementaires fédéraux et électeurs suisses de l'étranger : attentes réciproques

Lors des élections fédérales du 18 octobre prochain, 142'000 Suisses inscrits sur un registre électoral pourront élire leurs représentants sous la coupole fédérale. Leurs attentes envers les élus pour la prochaine législature sont résumées dans un « manifeste électoral » en 8 points.

Les candidats aux élections fédérales veulent, quant à eux, entrer en contact avec les membres de la Cinquième Suisse. Un ensemble de moyens de communication existe et est mis pour cela à leur disposition par l'Organisation des Suisses de l'étranger.



A noter qu'au moment de répondre, le Conseil fédéral avait annoncé que 14 cantons offriraient l'e-voting aux Suisses de l'étranger. Entre-temps, il semblerait que le canton de Berne y ait renoncé. Ce serait donc 62% des membres de notre diaspora, et non 70% comme annoncé, qui pourraient élire par Internet le 18 octobre prochain.

Vote électronique panne du système : explications

Lors des votations du 8 mars dernier, le canton d'Argovie a connu une panne de son système de vote par Internet pour ses concitoyens de l'étranger. Lors de l'heure des questions du 11 mars 2015, le conseiller national et co-président de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger Maximilian Reimann, a interpellé le Conseil fédéral sur cette question ([15.5151](#)). Celui-ci a répondu que la panne avait été provoquée par un bulletin envoyé dans l'urne électronique mais sans voix (oui/non/vide). Cela a provoqué un arrêt automatique du système, le vote ne pouvant pas être décompté car non valide. Cela démontre que le système a correctement fonctionné étant donné que le bulletin non valide à tout de suite été bloqué par le système. Un seul bulletin était donc concerné. Quant au secret de vote, il n'a en aucun cas été remis en question, les voix étant transmises de manière anonyme et codée. Une intervention manuelle de l'exploitant du système a permis de remettre le système en marche.

Remise en question du vote électronique

Le 17.3.2015, le conseiller national Lukas Reimann a déposé une initiative parlementaire ([15.412](#)) visant à introduire un examen légal des procédures de vote électronique. L'initiative demande l'ajout d'un paragraphe 2 à l'article 8 de la loi sur les droits politiques. Cela permettrait à toute personne de déposer un recours en lien avec le système de vote électronique indépendamment de toute votation ou élection.

Cette initiative se base sur une plainte déposée en juillet 2014 contre l'extension du système de vote électronique à l'ensemble des citoyens genevois. La cour fédérale avait estimé la plainte non recevable du fait qu'elle ne concernait pas concrètement le système de vote, ni le vote en lui-même. Celle-ci était fondée sur des craintes abstraites et non démontrées.

La modification de la loi sur les droits politiques demandée dans l'initiative pourrait engendrer un fort ralentissement dans l'introduction, pour ne pas dire le gel du vote électronique pour les Suisses de l'étranger. Aujourd'hui, 14 cantons permettent à leurs concitoyens de l'étranger de voter par Internet. Les essais pilotes de vote électronique ont débuté 2004 et la Chancellerie fédérale, en accord avec les cantons, a toujours privilégié la sécurité sur la vitesse d'introduction du système.

Mais pour que les membres de la Cinquième Suisse puissent exercer leurs droits politiques, encore faut-il qu'ils reçoivent la documentation à temps et dans la bonne langue. L'e-voting, qui est l'un des 8 points du « manifeste électoral » des Suisses de l'étranger le permet. Les membres de la Cinquième Suisse attendent également que les candidats élus s'engagent pour la législature à venir sur l'ensemble des 8 points énumérés dans ledit manifeste.

Nous vous invitons à vous inscrire pour ce déjeuner-débat de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger qui aura lieu :

**Le 3 juin 2015
au Restaurant Lorenzini
de 13h00 à 14h30.**

Merci de bien vouloir confirmer votre participation jusqu'au 22 mai 2015 :
direction@aso.ch

Statistiques

Au 31.12.2014, 746'885 Suisses vivaient hors des frontières nationales, soit une progression de 14'726 personnes (+2%) par rapport à 2013. En nombre total d'individus, ils rejoignent la population du troisième plus grand canton suisse (VD). En chiffres absolus, c'est la zone européenne qui a connu la plus forte progression, suivie de l'Amérique et de l'Asie. 62% des Suisses de l'étranger, vivent en Europe. 73% sont doubles nationaux. Plus d'information : <http://aso.ch/de/information/statistik>